AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

Une Assemblée Générale hier à Lille de la Chambre Syndicale des Négociants en charbons en gros du Nord de la France

La Chambre Syndicale des Négociants en charbons en gros du Nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme), a tenu séance, hier matin, au Palais de la Bourse, à Lille.

M. DELATTRE-LEMARCE, présidait entouré au bureau de MM. Delatre-Maquet, sénateur ; Mabille de Poncheville Leblond, Hourtard, Mory, Leciuselle, Blaise, Theeten, Pasquet et Dujardin.

L'exposé du Président

En ouvrant la séance, M. Delattre-Lemarce présente les excuses de MM. Boyaval, vice-président et Ponceiet, trésorier. Il retraça ensuite par le détail, l'activité de la Chambre Syndicale depuis la réunion extraordinaire du 24 janvier dernier. La Chambre syndicale a eulvi de très près les travaux de la commission régulatrice des frets qui tient séance tous les mois à la Chambre de Commerce.

Taxes d'importation. — Au début de l'année une nouvelle taxe d'importation a été émise sur les charbons étrangers de 4 et 5 francs à la tonne. Il a été question de la porter à 10 et 15 francs, comme en Belgique, mais jusqu'icic cette surtaxe n'a pas été appliquée.

Transports rontiers. — Au début du second trimestre 1934, un decret-lol sur la coordination du rai et de la route est venu interdire la création de nouvelles entreprises de transports publics, c'est-à-dire de transports de voyageurs et de marchandises effectues dans un but commercial. Beaucoup d'adhérents ont des camions et en dehors de leurs charbons effectuent fréquemment des transports marchandises pour des tiers. Ils sont tenus de faire en temps utile, leur déclaration à la Préfecture et de préparer les justificatifs nécessaires. Le secrétariat leur donnera à ce sujet tous renseignements utiles. De même en ce qui concerne l'application du décret du 30 juin 1934 sur la réglementation des véhicules industriels, la taxe au poids et à l'encombrement ; le fonctionnement des allocations familiales, de la taxe à l'apprentissage et toutes questions d'ordre fiscal pour lesquels un service de contentieux spécialisé est en bonne voie d'organisation, dés maintenant en mesure de repondre à toutes demandes.

Le président a poursuivi par une étude très précise d'autres questions intéressant l'ensemble de la corporation : emploi du mazout ; concurrence entre négociants et constitution de groupements charbonniers dont le problème est à l'étude depuis deux années.

M. DELATTRE-LEMARCE a termine ce rapport moral par un résumé de l'activité de la commission syndicale par rapport à d'autres groupements commerciaux et autres, un exposé des travaux de la conférence des présidents. Des réunions intersyndicales, pour conclure qu'il convenait d'elargir le bureau dont les pouvoirs n'expirent qu'en 1936. MM. LECLUSELLE et PASQUET (Lille) ; Georges MORY (Boulogne-Dunkerque) ; MERIER et FEVRIER (Avesnes-Fourmies) ; COUANON (Valenciennes), ont été élus pour compléter le bureau.

Le banquet

A 12 h. 30, dans les salons du Carlton eut lieu un banquet soue la présidence de M. Delattre-Lemarce entouré à la table d'honneur de MM. Brunschwig, délégué général du Comptoir d'expansion des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais; Lafitte, secrétaire du comité des Houilières ; Thouvenin, président du Syndical National des Importateurs de charbons par voies terrestre et fluviale ; Delcroix, Dujardin, Lecocq, Petit, G. Mory, Lévin-Danel, président de la société industriel; Delattre-Marquet, Ghestem, Fagnier, des agents commerciaux des Mines et des dirigeants du commercec des charbons.

A l'heure des toasts, M. DELATTRE-LEMARCE, après avoir salué les nouveaux membres du bureau, insista sur la nécessité d'une collaboration confiante et sympathique avec les services des mines et d'une meilleure organisation corporative, de façon à éviter une concurrence stérile et le danger d'une expérience étatiste, comme en Belgique.

Des allocutions furent également prononcées par MM. Paul PETIT, de Roubaix; BRUNSCHWIG, PASQUET au nom des negociants de Lille ; THOUVENIN et LIEGEOIS, directeur commercial des Mines de Courrières.

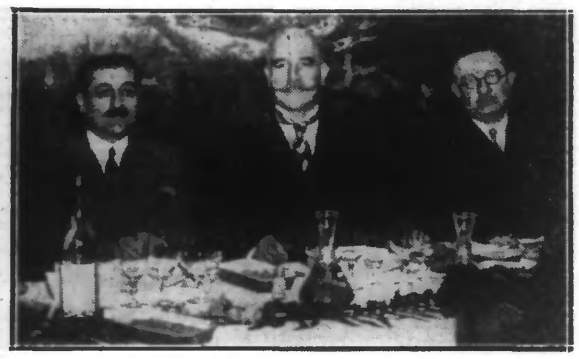

La table d'honneur du banquet présidé par M. DELATTRE-LEMARCE ayant à sa droite, M. BRUNSCHWIG et, à sa gauche, M. THOUVENIN.

Le pain moins cher

Le point de vue de la Meunerie

La Chambre Syndicale des Meuniere du Nord e'est réunis hier à 13 h. 30, à la Bourse de Commerce de Lille. A l'iseus de la séance le communiqué suivant nous a été remis :

Saisie par la Chambre Syndicale de la Boulangerie du Nord d'une demande de détermination du prix de la farine en rapport avec le prix réel du blé, la Chambre Syndicale des Meuniers du Nord tient à faire connaitre ou à rappeler à l'opinion publique sa position vis-à-vis des consommateurs et à l'égard des lois eur les blés :

La Meunerie Française a publiquement déclaré à son Congrès National tenu à Paris le 24 juillet 1934, que l'application de la loi relative au prix minimum du blé était impossible et que dorénavant elle achèterait son blé suivant la cours déterminé par l'offre et la demande, affirmant et consacrant ainsi un fait connu de tous et pratiqué par tous les assujettis à la loi, y compris les représentants des Pouvoirs publics.

En conséquence, le prix de 1° farine vendue en boulangerie a toujours été établi en rapport, non avec le prix légal, mais avec le prix réel du blé. Le prix minimum de la farine taxé à la Préfecture n'e pas été plus observé ue le prix minimum du blé.

Il a'ensuit que : Le prix réel de le farine vendue en boulangerie, qui est aujourd'hui de 12 à 15 francs inférieur au prix officiel texé, justifiant d'ores et déjà une baisse du psin de 10 centimes, ne pourra être modifié que pour les causes suivantes et en raison de leur effet direct eur le prix de revient de la farine.

1° La suppression de la limitation du taux de blutage ;

2° L'abaissement du pourcentege obligatoire des blés reportés du 1933 ;

3° Le prix du blé libre.

Position d'expectative

Les prix de vente de la farine étant déjà et depuis longtemps comprimés par le concurrence acharnée que se font les meun.ers à cause de la surproduction et des conditions «normales» où l'a sont placés, ce n'est que par des modifications apportées dans un ou plusieurs des trois facteurs indiqués plus haut (modifications ennoncées d'ailleurs par le président du Conseil) qu'ils pourront être de nouveau abaissés, le bénéfice du meunier étant déjà réduit au minimum et pour beaucoup inexistent.

A ce propos, la Chambre Syndicale tient à mettre la public en garde contie les « bobards » trop répandus parmi les agriculteurs et les consommateurs par tous ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement les réglementations actuelles et à rétablir la vérité, du moins en ce qui la concerne, par la simple déclaretion suivante :

Si le ferine était vendue eu prix en rapport avec le prix légal du « lé (c'est-à-dire 131 fr. 50 pour le blé de 1933 et 108 francs pour celui de 1934), le prix du pain ne serait pss l fr. 80 msis 2 fr. le kilo depuis le 1er août. La déclaration officielle de la Meunerie reprise d'ailleurs à la tribune de la Chambre par le président du Conseil a donc eu pour résultat de faire taxer le farine dans les Préfectures, non pse en fonction des bases légales, mais en rapport aveo les prix réels, et de faire taxer le pain bien en dessous de sa valeur légale. En conséquence la Chambre Syndicale e décidé de répondre à la demande qui lui est faite que le prix de farine ne pourra être définitivement déterminé qu'après le vote et la promulgation da la loi actuellement en discussion.

Ne rentrez pas chez vous...

sans une boîte de Thermogène si vous avez été longtemps exposé au froid et à l'humidité. Appliqué au début d'un rhume, d'un mal de gorge, d'une grippe, le Thermogène produit une réaction immédiate et énergique et coupe le mal dans sa racine.

L'action du Thermogène est également souveraine dans tous les cas de douleurs rhumatismales et névralgiques.

LE THERMOGÈNE

"OUATE RÉVULSIVE ET RÉSOLUTIVE"

En vente dans toutes les pharmacies : la boîte 4 fr.

Enregistré au Laboratoire National de Contrôle des Médicaments sous le n° 242-1 185

286

BOURSE DE LILLE DU 19 DÉCEMBRE 1934

VALEURS	C. préc.	C. du J
CHARBONNAGES		
Alba	380	377
» Part	310	
Anicha	1250	1282
Anzin	651	656
Bethune	4000	4050
» 10e	399	400
Blanzy	495	495
Bruay	1468	1515
» 10e	150	151
Carvin	1185	1186
Clarence	225	225
Com. Fourch	166	168
Courrières	217 50	222
Crespin	50	
Dourges	758	765
Escarpelle	1852	1910
Frankenholz	145	147
Gouy-Servins	20	
Lens	286	277 50
Liévin	138 50	140
» C. 50 sc.	3990	4025
Ligny-lez-Air	27	
» Part	45	
Maries 70e	375	382
Nord d'Alais	185	
Ostricourt	861	858
Thivencelles	92	92
Vicoigne	435	440
METALLURGIE		
Bl. Misser		
Ac. Longwy	162	162
Ac. Nord	244	245
Sam. et Ma.	185	192
Etabl. Arbel	311	
Chant. Fr.	102	102
At. C. N. Fr.	645	625
B. St-Vaast	230	

VALEURS	C. préc	C. du J
Constr. Mec.	156	157
Delat-Frouar	85	80
Den. Anzin	680	680
Escaut Capi.	450	
Fives-Lille	712	710
A. Léonard a	40	
» Par	110	
Mar. et Bom	247	247
Nord et Est	289	283
Mat. Fr.-Bel.	1460	1470
Jeumont	287	279
» Part	620	615
Louv. et Rec.	845	845
Peugeot	305	306
Ryo-Catteau		
St-Am. (F.-L.	1630	
Sen. Maub.	550	541
PETROLES		
Fr.-Polon	525	521
Grabownika	20	
» Part	216	
Lille-Bonnier	305	310
» prior.	570	
Pechelbroun.	263	
Raf. Pet. Nd.	26 50	28
Silva Plana	28	
» Part	70	
INDUSTRIES TEXTILES		
Etabl. Agach	161	
Cot. St-Quen	17	
Creitochori	125	
Fil. Filt. Fr.	220	
Industr. Text	660	653
» Jouis.	328	328
Le Blan	177	
Lyon soie sr.	132	132
Saint Freres	93	92
Tiberghien	223	220

VALEURS	C. préc.	C. du J.
VALEURS DIVERSES		
Bq Géo. Nd.	150	150
Cred. Nord. ccf	448	449
Solmesl	50	50
Un. d. Mines	158	166
Elec. L.-R.-T	155	155
Art. F. et L.	341	341
Bethunoise	420	424
El. et G. Nd.	274	274
El. Nd-Ouest	723	719
En. El. N. F	458	458
Hersin-Coup.	440	440
Billy-Mon. A	325	
Billy-Mon. P.	2875	
Cim. Boulon	105	
G. C. H. d. F	232	
C. Franç. (n.)	1540	1550
Mat. C. Lots	125	121
Poliet-Chaus	310	
Tuil. Beauv.	354	
Engr. Auby	99 50	97 50
Gt. Verr. sp.	3105	3090
Kal. Ste-Th.	580	570
Kuhlmann	493	489
Bla. Comines		
Saint-Gobain	950	952
U. Libercourt	163	163
Gl. An. auc.	451	
Asturienne	48 25	48
La Lucette	119	
Mokt el Had	2000	
Tekkali	420	425
Zinc Silesie	82	
Beth. d'Allm	225	
Bras. C.N.F.	288	286
Motte-Cord.	1015	
Fasc. St-Am.	770	
Peyrissac	59	

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1901 6 %, 503; 1923 6 %, 516; 1926 7 %, 537. 1926 7 %, 506; 1927 7 %, 525; 1931 4 %, 765 — Département du Pas-de-Calais 1926 7 %, 524; 1927 7 %, 525 — Roubaix 1931 4.50 % 770; — Crédit National 1919 5 %, 582; 1920 5 %, 516; 1921 6 %, 582; 1922 6 %, 540; 1923 6 %, 534; 1925 6 %, 535; 1932 5 %, 550 — Denain et Anzin 1927 6 %, 1008. — Eglises dévastées (Group. de Reconstr.) 1928 6 %, 507; 1928 5 %, 920; 1931 4 %, 805 — Grosse Métallurgie 1931 4 %, 820. — Houillères du Nord et du P.-de-C. 1927 6 %, 508, Janvier 1931 4 %, 817; Mars 1931 4 %, 808; Juin 1931 4 %, 800; Août 1931 4 %, 815. — Lievin 1926 7 %, 522. — Eaux du Nord 5 %, 795. — Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing 5 %, 877. — Artésienne de Force et Lumière 1920-1931 5 % 797. — Continentale du Gaz 1931 5 %, 880. — Electrique du Nord-Ouest 5.50 %, 870. — Energie électrique du Nord de la France 4.50 % 375; 1931 4.50 %, 765. — Denain et Anzin 1931 5.50 %, 900. — Escaut (Métallurgique de l') 5 %, 890. — Lilloise de moteurs 1930 5 %, 490; 1931 5 %, 490. — Senelle-Maubeuge 4.50 %, 790; 1931 4.50 %, 1530. — Agache fils 6 %, 475. — Auxiliaire du crédit pour l'Industrie laitière 4.75 %, 510. — Cotonnière de Fives 4.50 %, 518. — Colonnière de Saint-Quentin 5 %, 372. — Glorieux et De Pierrepont 5 %, 525. — Gratry 5 %, 930. — Industrielle Lainière 7 %, 372. — Le Blan et Cie 7 %, 425. — Baignol et Farjon 1928 6 %, 305. — Brasseries Joseph Vandame 7 %, 480. — Eternit 5 %, 880. — Finaleus 5 %, 795. — Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France 4.50 %, 760. — Immobilière de l'Artois 4.50 %, 742. — Industrielle et Agricole de la Somme 6.50 %, 321. — Maries-Kuhlmann 1929 5 %, 875. — Produits chimiques du Marly 4.25 %, 667. — Touquet Paris-Plage 7.50 %, 180. — Verreries et Manufactures de Glaces d'Aniche 5 %, 805. — Bruay 1932 5.50 %, 906. — Escarpelle 1904, 1907 et 1909 4 %, 386 — Limbourg-Meuse 4.50 %, 780. — Ostricourt 1910 4 %, 345.

COUPONS ANNONCÉS

20 Décembre. — Aniche (acompte), n° 26; coupon brut 25; net à payer num. 22; port. 18.903.

20 Décembre. — Breton et Cie (Nos 1 à 22.500), n° 35; net à payer num., 12.32; port. 10.939. — Nos 22.501 à 45.000, n° 15; net à payer num., 14.06, port., 13.381. — Electrique du Nord (acompte) n° 34; coupon brut 8; net à payer num., 7.04 ; port. 6. — Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, N° 70, brut 12.50 ; net à payer num., 11.06 ; port. 8.86. — Dollfus-Mieg (action cap.), solde, N° 12, brut, 125 ; net à payer num., 110 ; port., 103.75 ; action de jouissance, N° 8, brut, 125 ; net à payer num 110 ; porteur, 103.75. — Artésienne de Force et Lumière, N° 18, brut 19 ; net à payer num., 16.735, nom. 14.155.

BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE 1934

VALEURS	C. préc.	C. du J
PARQUET COMPTANT		
6 % perp.	75 45	76 20
3 % amort.	81 90	81 40
3 1/2 % am.	98.55	
4 % 1917	83 40	83 80
4 % 1918	83 35	83 75
5 % 1920	111 20	111 90
4 % 1925	99 94	100
4 1/2 % 1932 A	90 15	90 55
4 1/2 % 1932 B	88 60	88 80
O. Tr. 4 1/2 %	988	988
Ch. F. Et. 4 %	577	578
— 5 %	405	404
P.T.T. 5 % 38.	493	493
— 4 1/2 % 29	452	450
Bons du Tr 7 % 1926	540	540
4 1/2 % 1933	991	989 50
Caisse aut. 4 1/2	893	896
Crédit Nat. 5 % 1919	580	583
4 % 1920	513	515
6 % 1921	530	530
Juillet 1922	540	539
Janvier 1923	535 50	535
Juin 1923	533	532
Janvier 1924	549	546
5 % 1932	550	
4 1/2 % 1939	984	981
Dép. N. 6 % 21	520	520
Banq. de F.	9960	8975
Soc. Génér.	1028	1029
Ch. F. Est	706	712
— Lyon	898	910
— Midi	745	740
— Nord	1196	1209
— Orléans	885	885
Métropolitain	1155	1159
Elect. Paris	810	809
El. G. du Nord	371	375
Ent. El. N. F.	447	441
Thom. Houst	125	125
Nord-Est	280	287
Schneider	1330	1358
Tréfil. Havre	344	354
Courrières	215	219
Lens	262	275
Vicoigne	417	430
Boléo	66	65

VALEURS	C. préc.	C. du J
PARQUET COMPTANT		
Kuhlmann	483	491
Peugeot	304	303
Egypte unif.	15-7	1582
Japon 1907	1207	1215
Russe consol.	19 76	20
Royal Dutch	13500	13550
Sucr. Egypt	415	415 5
El. Lille-R.-T	157	155
Cot. St-Quent	66	
Le Blan et Cie	178	
Saint-Frères	91	91
Ac. Longwy	162	161
Ac. du Nord	241	241
Ac. Paris-Ou	600	600
A. Sam-Mse.	200	192
Arbel	310	308
Chan. France	104	99 55
Cons. Nd Fr.	640	640
Constr. Méc.	160	163
Fives-Lille	715	720
Jeumont act.	280	275
F. R. M. C. F.	1498	1477
Men.-Anzin	672	672
Gouvrail	838	825
Sen.-Maub.	549	540
Béthune act.	3980	4000
— 10e	398	399
Aniche	1260	1264
Anzin	654	655
Blanzy	490	491
Carvin	1172	1193
Dourges	785	770
Ligny-l-Aire	45	44
Marles	372	378
Ostricourt	870	870
Lille-Bonn. p. o.	545	550
Kali Ste-T. 10	327	325
Saint-Gobain	968	964
Verr. Aniche	445	455
Cim. Franc.	1530	154C
Cim. Boulon.	61 50	59
C. D. Ste-B.	2650	2650
Poliet Chaus.	305	304
Asiur. Mines	47 50	46 25
Zincs Silésie	79	81
Mars da créd.	556	558
Bokanowski	87	86

VALEURS	C. préc.	C. du J.
BANQUE COMPTANT		
Bruay	1483	1470
Clarence	215	216
Lievin cp 30	4100	4025
La Lucette	117	116 50
Tubize	72	74
PARQUET TERME		
Banq. de F.	10000	10000
Banq. Paris.	475	497
Un. Paris	428	430
C. Nat. d'Es.	971	974
Crédit Fonc.	3600	3650
Crédit Lyon.	1670	1685
Pennaroya	131 50	137
Gafsa	435	448
Citroen	81	87
Say	1949	1949
Ponc. Egypt.	2265	2300
Wagons-Lits	63	64
Central-Mine.	1524	1525
Montecatini	186	186
Rio-Tinto	1028	1030
Norv. Azot	405	407
BANQUE TERME		
Albi	376	380
Astra Rom.	48 50	48 75
Bruay 1/10	148	154
Caoutchouc	84 75	87
Chartered	78	77 75
Concordia	30 25	30 50
De Beers ord.	334	330
Goldfields	265	264 50
Huil. de Pét.	165	167
Jagersfont	63 50	62 50
Lievin Act.	133 50	140
Malacca ord.	100 50	104
Mexic. Eagle	22 75	22 50
Gr. Lacs Air.	404	407
Randmines	526	528
Shell Transp.	164	164
Silva Plana	26	27
Tanganyka	42	42 25
Tharsis	224	226
Vielli. Mont.	644	643

OBLIGATIONS. — Villa de Paris : 1871, 393; 1875, 489; 1876, 491; 1892, 268; 1894-96, 270; 1898, 305; 1899, 288; 1904, 305; 1910 2 3/4, 280; 1910 3 %, 254.50; 1912, 260; 1928 5 %, 928; 1929 4 1/2, 908; 1930 4 %, 805; Emprunts à lots 1930 4 %, 830; 1931 4 %, 825; Fortif. 4 %, 770; 1932 4 1/2, 805; 1934, 1005 Foncières : 1871, 530; 1883, 372; 1885, 316.50, 1908, 178; 1912 3 1/2 %, 365; 1913 4 %, 461; 1930 4 1/2 %, 838. Communales : 1879, 516; 1880, 595; 1891, 300; 1892, 354; 1899, 320; 1906, Inc.; 1912, 173; 1926, 339; 1927, 530; 1929 300; 1930 4 %, 782; 1931 4 %, 833; 1931-32, 833; 1932, 889; 1933 5 %, 909; 1934, 1002; Panama oblig., 125.

CHANGES. — Londres 74.81 ; New-York 15.135; Belgique 355.75, Espagne 267.25; Hollande 1 024.50; Italie 179.10; Pologne 286.25; Suisse 490.875.

BOURSE DE BRUXELLES DU 19 DECEMBRE 1934

VALEURS	C. préc	C. du J
Comptant		
Rte belg. 3 %	78	
4 % d. guerre	505	502
Lots Congo 88	176 50	125 25
Banq. Nation.	1845	1845
Soc. Gén. P.	2850	2860
Ch. fer Cong.	220	210
C.G. Lacs c.	269	269
Cockerill	350	357 50

VALEURS	C. préc.	C. du J
Comptant		
Const. El. Cb.	432 50	430
Ougrée	475	570
Providence	7700	7675
Sam.-Mos.	790	760
Beeringen	225	225
Kessales	1400	1385
Laura	387 50	390
Asturienne	60	60

VALEURS	C. préc	C. du J.
Comptant		
Viell. Mont.	887 50	895
Electro belge	1630	1650
Dhalbursch	255	280
Silésie	150	
Canada pac.	263	
Tubize ord.	192	
Un. M. Kal.	1450	1455

ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES

Nitrate de chaux ammoniacal « Kuhlmann » titrant 15.50 % d'Azote, dont 15.50% Nitrique : 1% Ammoniacal.

Décembre, 81.50 les 100 kilos ; janvier, 82.50 ; février, 83.50 ; mars, 84.50 ; avril, 85 ; mai-juin, 85.50.

Nitrate de chaux 13 % d'Azote Nitrique. —Réduction de 10.50 les 100 kilos sur les prix du 15.5 %.

Nos prix s'entendent franco toutes gares grands réseaux Nord et Pas-de-Calais, logés en sacs imperméabilisés, réglés au poids brut, par 10 tonnes minimum.

Sulfate de fer neige. — 32 fr. les 100 k.

Sulfate de fer cristaux. — 30 fr. les 100 kilos.

Sulfate de cuivre neige. — 151.50 les 100 kilos

Sulfate de cuivre cristaux. — 156.50 les 100 kilos départ usines Nord, logement en sacs de 100 kilos brut pour net perdus.

Sulfate de Soude aiguille industriel. — 41.50 les 100 kilos.

Sulfate de Soude aiguille raffiné. — 44.50 les 100 kilos, logement en sacs de 100 kilos brut pour net perdus, départ usine par 10 tonnes minimum.

LÉGUMES ET FRUITS

Pommes de terre Esterling du Nord, 49-51 vrac départ ; pommes de terre rondes jaunes Mayenne, 25 fr. ; Puy-de-Dôme, 27 fr. ; Creuse, 26 fr. ; Oignons de St-Brieuc, 48 fr. logés ; Oignons St-Pol, 36 ; Carottes Dunkerque, 8 fr. vrac ; Pommes Quarantaines Avesnois, 145 fr. logés ; Pommes colorées Corrèze, 90 fr. ; Pommes Ste-Germaine Corrèze, 110 fr. vrac.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DE LILLE, DU 19 DECEMBRE 1934

Avoine blanche et ou jaune 47 kilos, poids naturel Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première cote. — Incotée.

Dernière cote. — 3 de janvier, 52 V. ; 3 de février, 52.50 V. ; 3 de mars, 53 V.

Clôture. — Décembre, 51 ; janvier, 51; février, 51 ; 3 de janvier, 51.50 ; 3 de février, 52 ; 3 de mars, 52.50.

Etoupes. — La situetion est identique à celle de la semaine dernière. En étoupea de teillage les qualités de rouis à terre sont très recherchées.

Fils de Lin at d'Etoupes. — La fermeté des couis e'est accentuée cette semaine dans l'ordre de grandeur de 10 à 15 fr. au paquet. Maigré la bausse, le courant d'affaires est plus satisfaisant.

On cote Chaîne n. 30 : 240 ; n. 35 : 220; n. 40 : 210 ; n. 50 : 200 ; n. 60 : 190 le paquet de 100 écheveaux.

Trame n. 30 : 210 ; n. 35 : 195 ; n. 40 : 185 ; n. 50 : 175 ; n. 50 : 170 le paquet de 100 écheveaux.

Toiles. — Les cours se raffermissent en tous genres. Le carnet d'ordres est mieux entretenu, ce qui donne au compartiment uns note meilleure.

Chanvras. — Les marchés italiens sont très actifs et nettement orientés à la bausse. Les achats de la filature française sont toutefois peu importants tout au moins ectuellement.

On cote : Naples Spago Extrisimo 1/2 1/2 supérieur, 425 par mer ; Bologne B. B., 435 par fer ; Marché Français Momera, 270 départ ; Marché français Beumont-aur-Sarthe, 260 départ.

Juta. — La fermeté de la matière première ne s'est pas démentie dans le courant de cette semaine, qui clôture après des fluctuations diverses, à un cours plus élevé que la semaine dernière.

Fils de Chanvre. — Le marché est de plus en plus ferme avec des affaires plus animées.

On cote chanvre long brin filé au sec, n. 10 : 11 fr. ; n. 12 : 11.50 le kilo ; n. 15 : 380 fr. ; n. 20 : 355 fr. le paquet de 100 écheveaux.

Filé au mouillé n. 10 : 11 fr. ; n. 12 : 11.50 le kilo ; n. 15 : 390 ; n. 20 : 355 fr. le paquet de 100 écheveaux.

Coton. — Le coton brut, après des fluctuations peu importantes, clôture ce jour sur des bases plutôt soutenues. Les transactions de la semaine ont porté sur un tonnage assez important.

On cote : Clôture Le Havre, 5 fr. 20 le kilo.

Cotons filés. — Les transactions notées ne sont toujours pas très volumineuses et les prix demeurent discutés sur les bases de 7.50 à 8 fr. pour la bobine n. 20 Amérique pur chaîne et trame, et de 5.75 à 5 fr. pour la bobine n. 5 Indes.

Blé, 75 kilos poids naturel, Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première, derniére cotes et clôture. — Incotées.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Maïs jaune et ou roux Indochine, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Janvier, 55 V. ; janvier-février, 56 V. ; 4 premiers, 57 V. ; 4 de mars, 59 V.

Clôture. — Décembre, 54 ; janvier, 54 ; janvier-février, 55.50 ; 4 premiers, 56 ; 4 de mars, 58.

Maïs jaune Maroc, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Orge Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kilos nets, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Nitrate de Soude, 95%, magasin Dunkerque. Les 100 kilos bruts logés comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Huile de Lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nets, fûts prêtés comptant sans escompte, sans taxe à la production.

Première cote. — Décembre, 120 A., 123.75 V. ; janvier-février, 125 A., 126.25 V. ; janvier-février, 122.50 A., 126.25 V. ; 4 premiers, 122.50 A., 125 V. ; 4 de mars, 127.50 V. ; 4 de mai, 125 A., 127.50 V. ; 4 derniers, 127.50 A., 130 V.

Dernière cote. — Décembre, 122.50 P. ; janvier, 123.75 A., 126.25 V. ; 4 premiers, 122.50 A., 125 V. ; 4 de mars, 127.50 V. ; 4 de mai, 125 A., 127.50 V. ; 4 derniers, 127.50 A., 130 V.

Clôture. — Décembre, 122.50 ; janvier, 125 ; janvier-février, 125 ; 4 premiers, 123.75 ; 4 de mars, 125 ; 4 de mai, 126.25; 4 derniers, 126.75.

Tourteaux de Lin départ usine ou magasin. En vrac, comptant sans escompte.

Première cote. — Décembre, 63 A., 59 V. ; janvier, 66.75 V. ; janvier-février, 67.50 A., 68.75 V. ; 4 premiers, 65 A., 65.75 V. ; 4 de mars, 63.75 V. ; 4 de mai, 62.25 V. ; 4 derniers 64 N.

Dernière cote. — Décembre, 67.75 A., 68 V. ; janvier, 66.50 V. ; janvier-février, 67.50 A., 68.50 V. ; 4 premiers, 65 A., 65.75 V. ; 4 de mars, 63.75 V. ; 4 de mai, 60.50 A., 62 V. ; 4 derniers, 64 N.

Clôture. — Décembre, 68 ; janvier, 68 ; janvier-février, 68 ; 4 premiers, 65.50 ; 4 de mars, 63.50 ; 4 de mai, 61.50 ; 4 derniers, 64.

MARCHÉ LIBRE

DE LILLE, DU MERCREDI 19 DECEMBRE

Cours du disponible constatés par les Courtiers assermentés de la Bourse de Commerce de Lille

Avoines blanches-jaunes, 51 fr. rendu Lille ou parité ; Mais Plata, incoté délivré Dunkerque ; Indochine, 52 ; Maroc, 57.50 ; Orges Algérie-Tunisie, 47.50 ; Nitrate de Soude, 83.50 ; Huile de Lin, 130 départ Nord-Pas-de-Calais ; Tourteaux de Lin (grande formats), 70 fr. départ Normandie ; Graines de lin indigène, conditions du contrat du Syndicat Général (base 95 % de pureté), incoté.

MARCHÉ DES COTONS

DU 19 DÉCEMBRE 1934

LE HAVRE. — Décembre, 251 ; janv., 259 ; février, 256 ; mars, 256 ; avril, 254 ; mai, 255 ; juin, 254 ; juillet, 254 ; août, 254 ; sept., 252 ; oct., 252 ; nov., 252. — **Hausse, 1 frane.**

LIVERPOOL. — **Baisse, 2 à 5 pences.**

NEW-YORK. — **Baisse, 20 points.**

A LA COMMISSION DE REGULARISATION DES FRETS

Séance du 19 Décembre

La Commission après examen de la situation des transports par eau, recommande les cours suivants au départ de Lens (Pont-à-Vendin).

Pour Paris Monnaie, 30 ; pour Montereau, 38 ; pour Montargis, 39 ; pour Creil, 22.50 ; pour Compiègne, 19.75 ; pour Beautor, 15.75 ; pour St-Quentin, 14.75 ; pour Lille (La Barre), 5.75 ; pour Roubaix (Pont de l'Union), 9 ; pour Nancy, 35 fr.

BOURSE D'AFFRETEMENT DE LILLE

Journée du Mercredi 19 Décembre 1934

Beuvry-Calais Bassins, 12.50+1 fr. indemnité pour port affrété le 17 ; Masnières, 13 ; Marquette, 7.65 ; Roubaix quai d'Anvers, 9.25 ; La Madeleine, 7.50. — Bruay-La Madeleine, 7.75 ; Menin, 9.25 ; St-Amand, 8.60. — Escarpelle-Biache, 5 fr. — Harnes-Bousbecque, 9.25 ; Don, 4 ; Prouvy, 5.50. — Liévin-Auby, 5. — Pont-à-Vendin-Gand ou Gentbrugge, 10.50 ; Marquette, 7.25 ; Roulers, 10.50 ; La Gorgue, 9. — Thiers-Marles, 9. — Violaines-Menin, 9. — Beuvry-Dunkerque Ville ou Banlieue, 12.25 ou Rosendaël, 12.45. — Harnes-Dunkerque Bassins, 13.75. — Marles-Comines, 9.75.

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

Pour le mois de novembre 1934, le total des importations a été de 1 milliard **792.024.000** francs, et celui des exportations, de 1 milliard **618.952.000** francs, soit une **plus-value pour les importations de 173.572.000 francs.** Pour les onze premiers mois de l'année 1934, le total des importations a été de 21 milliards **241.226.000** francs, contre 26 milliards **129.369.000** pour la période correspondante de 1933, soit une **moins-value de 4 milliards 998.143.000 francs.**

Pour la même périodc, les exportations se sont élevées respectivement à 16 milliards 243.125.000 francs et à 16 milliards 841.901.000 francs, soit une **moins-value de 599.779.000 francs.** Pour le tonnage correspondant aux valeurs ci-dessus, iee importations se sont élevées, pour